



75^e Fête fédérale de gymnastique 2013 à Bienne: congé pour les élèves, les apprentis et les enseignants qui participeront activement à cette manifestation

Considérations du Secrétariat général

- 1 Dans une lettre datée du 22 octobre 2012, le comité central de la Fédération suisse de gymnastique demande à ce que les élèves, les apprentis et les enseignants qui prendront une part active à la prochaine Fête fédérale de gymnastique (Bienne, 13–23 juin 2013) bénéficient d'un congé pour la durée de leur engagement.
- 2 Dans sa déclaration du 28 octobre 2005 intitulée *Education au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école*, la CDIP s'est donnée pour objectif, à côté de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique dans le cadre des cours d'éducation physique, de soutenir d'autres activités du quotidien scolaire qui font une large place au mouvement. En outre, elle souhaite collaborer avec les partenaires extrascolaires susceptibles de l'aider à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.
- 3 La Fête fédérale de gymnastique est la plus grande manifestation sportive de masse organisée en Suisse; elle a lieu une fois tous les six ans. Plus de 60 000 gymnastes et directeurs sportifs y sont attendus, et parmi eux de nombreux élèves, apprentis et enseignants en provenance de tous les cantons. Les types d'épreuves sont multiples (épreuves individuelles, concours de sociétés, jeux, sport handicap) et les catégories aussi (jeunesse, actifs, femmes/hommes, seniors). Tous les participants se préparent pendant des mois pour cette fête.
- 4 Etant donné qu'elle n'a lieu qu'une fois tous les six ans, qu'elle constitue un événement important au niveau suisse et qu'elle est l'occasion de mettre en pratique la déclaration de la CDIP du 28 octobre 2005, il paraît justifié que les élèves, les apprentis et les enseignants qui souhaitent participer activement à la Fête fédérale de gymnastique 2013 obtiennent un congé. Les éventuels congés seront octroyés conformément aux bases légales cantonales (législation scolaire, réglementation relative aux conditions d'engagement et de rémunération des enseignants) ou aux contrats d'apprentissage conclus entre les apprentis et les entreprises formatrices.

Décision du Comité

Il est recommandé aux cantons d'accorder, sur demande, un congé aux élèves, aux apprentis et aux enseignants qui souhaitent participer activement à la Fête fédérale de gymnastique 2013 (Bienne, 13–23 juin 2013).

Berne, le 24 janvier 2013

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom du Comité:

Hans Ambühl
Secrétaire général

Notification:

- Membres de la Conférence
- Fédération suisse de gymnastique

Publication sur le site web de la CDIP

725.9/76/2012 sch